

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2023

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Marie-Thérèse REUILLÉ, Morgane FORTIN et MM Anthony PREAUD, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN) et M. Julien MERSCHILTZ (pouvoir à Mme Marie-Thérèse REUILLÉ) et M. Philippe THIBAUT (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK).

M. Patrice WAHLEN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 20 h.

Le dernier compte rendu est lu et approuvé.

Objet : Choix de l'organisme bancaire pour un prêt « court terme/relais », délibération n° 2023/JUIN/001 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la proposition de prêt « court terme/relais » du Crédit Agricole au taux de 4,13 % pour un montant de 148 000 €.

Autorisent Mme le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Devis trottoirs rue de Saint-Bris, délibération n° 2023/JUIN/002 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer le devis complémentaire de la Sté BOUJEAT pour un montant de 1 484,28 € T.T.C.

Objet : Décision Modificative n° 2 du Budget Principal, affectation du résultat 2022, Délibération n° 2023/JUIN/003 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la modification du Budget Principal comme suit :

Recettes d'investissement, article 1068 :	+ 25 700,33 €.
Recettes d'investissement, article 021 :	- 25 700,33 €.
Dépenses de fonctionnement, article 023 :	- 25 700,33 €.
Recettes de fonctionnement, article 002 :	- 25 700,33 €.

Objet : Décision Modificative n° 3 du Budget Principal, erreur de chapitre d'opération d'ordre, Délibération n° 2023/JUIN/004 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la modification du Budget Principal comme suit :

Dépenses d'investissement, article 2138 : - 29 812,65 € (opération réelle, chapitre 21).
Dépenses d'investissement, article 2138 : + 29 812,65 € (opération d'ordre, chapitre 041).

Recettes d'investissement, article 2031 : - 29 812,65 € (opération réelle, chapitre 20).
Recettes d'investissement, article 2031 : + 29 812,65 € (opération d'ordre, chapitre 041).

Objet : Décision Modificative n° 4 du Budget Principal, emprunt à court terme relais, Délibération n° 2023/JUIN/005 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la modification du Budget Principal comme suit :

Recettes d'investissement, article 1641 : + 148 000 €.
Dépenses d'investissement, article 1641 : + 148 000 €.

Objet : Nomination du coordonnateur chargé du recensement de la population en 2024, délibération n° 2023/JUIN/006 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Nomment Mme Marie-Thérèse REUILLÉ coordinatrice communale.